

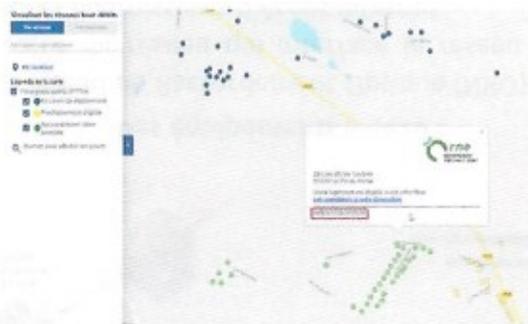
La fibre c'est quand et comment ?

- ➔ Les zones sont couvertes progressivement en fonction de l'avancement du déploiement
- ➔ Pour savoir si votre logement est éligible à la fibre et pour connaître les Fournisseurs d'Accès Internet commercialisant les services, consultez le site internet d'Orne Département Très Haut Débit :

www.ornedepartementthd.fr

Ou directement sur

<https://eligibilite-thd.fr/cartographie/OMTD/offre/FTTH>



Que devez-vous faire ?

- ➔ Tester votre éligibilité sur le site Internet d'Orne Département Très Haut Débit
- ➔ Souscrire un abonnement fibre auprès de votre Fournisseur d'Accès Internet (FAI) et demander les conditions de raccordement de votre logement au réseau fibre



Vous avez une question ?

- ➔ Orne Département Très Haut Débit, chargé du déploiement de la fibre optique, est là pour vous répondre.

Vous pouvez les joindre:

- par téléphone au 02 28 56 11 31,
- par mail contact.omtd@ornedepartementthd.fr
- ou sur www.ornedepartementthd.fr

- ➔ Vous pouvez contacter votre opérateur commercial fournisseur d'accès à internet (FAI) pour:



free



- ⇒ le raccordement dans votre habitation
- ⇒ Le suivi de votre raccordement
- ⇒ les offres commerciales à tarifs nationaux maîtrisés



LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS !



QU'EST CE QUE LE PLAN NUMÉRIQUE ORNAIS ?

➔ COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ÉLIGIBLE ?

➔ COMMENT PRÉPARER MON RACCORDEMENT ?

ICI, ON VOUS EXPLIQUE TOUT.



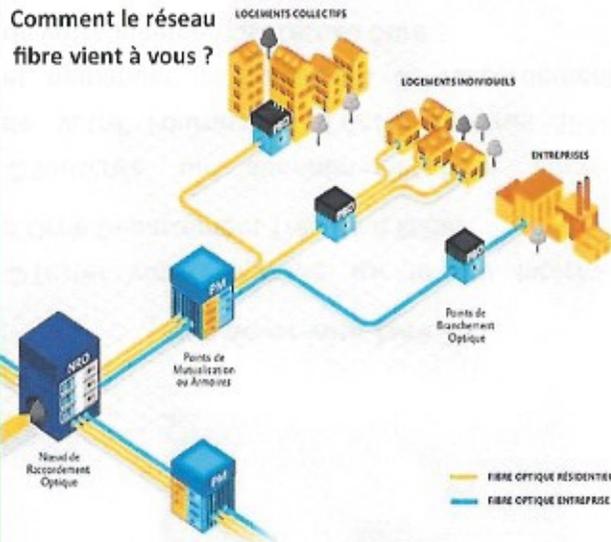
Orange
Concessions



France
Très Haut Débit



Comment le réseau fibre vient à vous ?



Des équipements réseau :

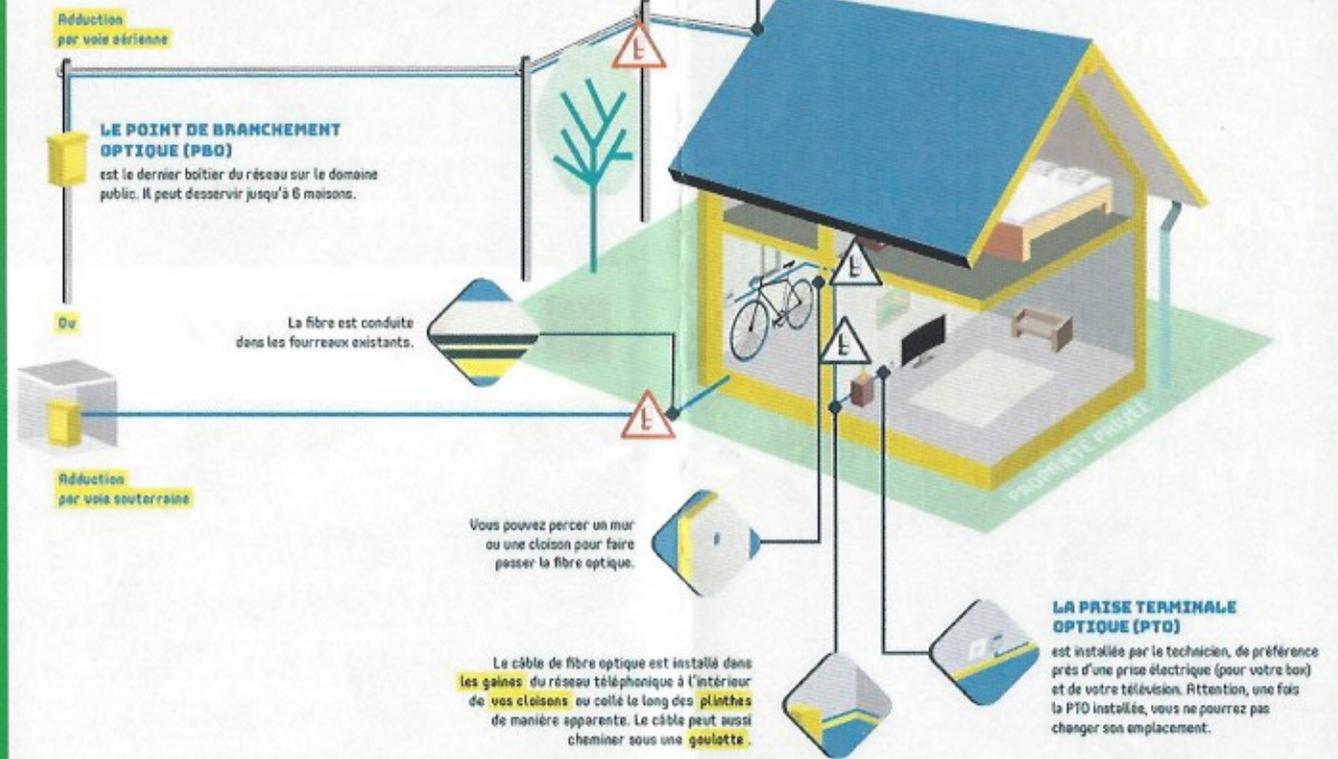
- Le Nœud de Raccordement Optique (NRO) c'est le cœur du réseau qui interface le réseau fibre avec les Fournisseurs d'Accès Internet
- Le Point de Mutualisation (PM) c'est une armoire posée dans l'espace public qui concentre les liens allant vers les habitations
- Le Point de Branchement (PB) c'est un boîtier de raccordement dans la rue qui permet le raccordement des logements au réseau fibre

La fibre à quelle adresse ?

- Le plan d'adressage réalisé par votre commune est précieux car il permettra à l'opérateur de retrouver rapidement la route optique correspondant à votre domicile.
- A défaut, le numéro IMB indiqué sur le site d'éligibilité peut vous être utile pour retrouver la route optique



Le raccordement final consiste à faire passer un câble de fibre optique entre le domaine public et votre logement, dans lequel une prise terminale optique (PTO) sera installée. De manière générale, la fibre suit le cheminement du réseau téléphonique existant : en souterrain dans des fourreaux ou en aérien sur des poteaux.



Quelle limite d'intervention de l'entreprise ?

- L'entreprise qui réalise le raccordement final est mandatée par votre Fournisseur d'accès à internet (FAI). C'est auprès de votre fournisseur qu'il faut vous tourner en cas de problème.
- L'intervention est limitée au tirage du câble. Il convient donc que vous prévoyiez le passage de bout en bout dans votre propriété.

Quelle préparation et vérification dois-je faire ?

- Vous devez vérifier que le passage du câble est possible :
 - ➔ En souterrain, vérifier que les gaines enterrées

- soient utilisables, non pincées,
- Libérer l'accès aux fourreaux télécom, identifiez et dégager le regard de visite
- ➔ En aérien, vérifier que les arbres ne gênent pas la pose du nouveau câble
- ➔ Percer la pénétration de votre habitation
- ➔ Réfléchir où poser la prise, de préférence près de votre téléviseur
- ➔ Être présent lors du raccordement
- ➔ Ces travaux vous incombent et sont à votre charge

Si le chemin n'est pas libre et praticable, l'intervenant ne pourra pas installer la fibre et vous proposera un autre rendez-vous.